## Annexe au règlement des internes (lycéens + étudiants)

## L'ACCES AU BATIMENT EST FORMELLEMENT RESERVE AUX ETUDIANTS INTERNES

L'usage du tabac est totalement interdit dans l'enceinte de l'établissement. L'introduction de boissons alcoolisées et de tout autre produit présentant des dangers pour la santé est strictement interdite et sera sévèrement sanctionnée. Les mêmes dispositions s'appliquent pour les lycéens et les étudiants.

## TOUT ETAT D'EBRIETE OU CONSOMMATION DE SUBSTANCES ILLICITES CONSTATE FERA L'OBJET D'UNE EXCLUSION IMMEDIATE ET DEFINITIVE DE L'INTERNAT

Conformément aux règles de sécurité, les issues de secours ne sont à utiliser qu'en cas d'extrême urgence. Il est donc interdit d'emprunter les issues de secours (portes coupe-feu, escalier extérieur)

Pour des raisons de sécurité, la présence et l'utilisation d'appareils électriques tels que chaine hi-fi, radiocassette, magnétoscope, radiateur électrique, cafetière sont prohibées.

L'Etablissement ne peut être tenu responsable des vols. Il est donc recommandé de contracter une assurance, non seulement de protection de ses biens mais aussi contre les accidents scolaires.

L'accès au foyer, télé est libre à partir de 20 h accompagné des surveillants.

Dès leur arrivée, les étudiants et les lycéens recevront les éléments de literies suivantes :

- 1 lit
- 1 matelas
- 1 armoire

Ils devront donc se munir de 2 draps dont 1 drap housse, d'une couette ou couverture, d'un oreiller, d'une paire de tong pour les douches, d'une alèse, d'une paire de chaussons et de 2 cadenas.

D'autres parts, les dégradations constatées engagent la responsabilité pécuniaire de la famille. Un état des lieux sera effectué à chaque arrivée, changement de chambre ou départ. Tout dysfonctionnement devra être signalé le jour même aux surveillants.

Ainsi les changements de chambres ne seront accordés qu'à titre exceptionnel par la direction.

L'entretien courant des chambres est à la charge des occupants. Chacun doit avoir le souci de la propreté. Du matériel de nettoyage est à la disposition de chacun. Pour des raisons de sécurité les chambres ne doivent jamais être fermées à clef lorsqu'elles sont occupées.

L'inscription à l'internat est annuelle. Tout changement de régime interviendra à la fin de chaque trimestre.

Tout usage de portable après l'extinction des feux sera confisqué et sera remis à la disposition des parents.

RAPPELONS QUE LES ETUDIANTS SONT SOUMIS COMME LES LYCEENS AU REGLEMENT INTERIEUR ET QUE LEUR INSCRIPTION VAUT ENGAGEMENT